



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux Mille dix, le 8 février à dix-huit heures, a eu lieu à la Salle ISLEA à Avermes, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par **Monsieur René GIRAUD, Président.**

ETAIENT PRESENTS : M. BRUNOL, Mme MARSONI, M. METHENIER J-P, M LARTIGAU, M. VENIAT, M. GIRAUD, M. ROGUE, M. BAYON, Mme TORTEL, M. RIBIER, M. BORDE M, M. JOLION, M. ERAUD, M. CHARMETANT, M. PROTAT, Mme LEGRAND, M. PLACE, M. TOURRET C, M. DUPUIS, Mme BETIAUX, M. JACQUELIN, Mme BARDET, M. MARGELIDON, M. GUYET, M. TOURRET G, M. CHAVIGNON, M. PARNIERE, Mme DAMERT, Mme DOURLENS, M. BODARD, M. CABANNE, M. RAMAGE, M. HOUX, M. MERCIER, M. MORIGAULT, M. VIROT M, M. GAUDRAT, M. DESMYTTER, Mme POUGET, M. PARAVIS, M. VERNIN, M. GENILLON, M. NOEL, Mme VIRMOUX, M. REIGNEAUD, M. TALON, M. SPEISSER, M. DESMOULES, M. LAFORET, M. DEGHOUY, M. PETITJEAN, M. LAFAY, M. PETIOT, M. LACROIX, M. SAINT ORENS, Mme GERARD, M. DURET, M. TUREAU, Mme VERDELET, Mme PATUREAU, M. LIVROZET, M. LABONNE, M. MICOULIN, M. BRUN, M. BARDET L, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, M. OLIVIER, M. SELLOT, M. LALOUE, Mme GLENAT, M. BOUDOT

ETAIENT EXCUSES : Mme CHARNET, M. BLANC, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. CHERION, M. CLEMENT, M. LABILLE, M. BEGUET, Mme DE BREUVAND, M. JEANTON, M. DENIZOT, Mme GAULMIN

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GAULMIN à M. CABANNE, Mme DE BREUVAND à Mme LEGRAND

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. AMBIEHL de la Trésorerie Principale, M. BOURGUIGNON, Mme DARBELET, Mlle BONILLO, M. BORDE, Mlle VEVRE du SICTOM Nord Allier.

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette réunion fait suite à celle du 1^{er} février 2010 reportée puisque le quorum n'a pas été atteint.

Il rappelle que les pouvoirs ne comptent pas pour l'obtention du quorum. En cas d'indisponibilité, les délégués titulaires doivent prévenir leurs suppléants.

Monsieur le Président remercie les délégués de leur présence et énonce les excusés et les pouvoirs.

Conformément aux dispositions de la loi de février 1992 (article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales), les assemblées délibérantes des syndicats mixtes fermés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont soumises à un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif, ce dernier devant être voté avant le 31 mars.

Toutefois, par circulaire préfectorale n° 08/2010 en date du 18 janvier 2010, la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales pour les exercices 2010 et 2011 a été reportée au 15 avril 2010.

Le deuxième débat d'orientations budgétaires de la mandature arrive après une année 2009 au cours de laquelle il a été nécessaire de remettre à plat certains gros dossiers relatifs aux projets d'extension en raison de contraintes ou de problèmes de déroulement sur le plan administratif. Nous en avons profité pour faire des ajustements sur les futures installations pour respecter les évolutions de la réglementation.

a) L'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.), la plateforme de compostage de déchets verts et l'unité de traitement mécano-biologique

La procédure de demande de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) pour l'acquisition des terrains, engagée par le SICTOM Nord Allier avec le dépôt d'un dossier en novembre 2007, a été suivie d'un arrêté de D.U.P. pris par Monsieur le Préfet de l'Allier le 17 février 2009.

Le 19 août 2009, un recours a été déposé par l'association « Pommay Brûlé ».

Je vous rappelle que lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2009, vous avez pris la décision de déposer un nouveau dossier de D.U.P. en intégrant la réduction des surfaces. Ce dossier doit être déposé en Préfecture début février 2010. L'objectif est que le SICTOM Nord Allier soit propriétaire au maximum en novembre 2010.

Je compte sur la réactivité des services de la Préfecture pour un bon déroulement de ce dossier.

b) La construction d'une unité de traitement mécano-biologique préconisée par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

- **Maîtrise d'œuvre** : Les évolutions entre 2005 et 2008 des coûts prévisionnels des travaux envisagés ont entraîné une augmentation du montant de maîtrise d'œuvre telle que le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études GIRUS a dû être résilié, les conditions pour traiter le problème par avenant n'étant pas possible.

- **Assistance Maître d'Ouvrage** : cette mission assurée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Allier (D.D.A.F.) a dû être arrêtée par résiliation en raison de l'application de la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.).

- L'évolution de la réglementation et particulièrement le Grenelle de l'Environnement ont conduit les élus à réfléchir sur un éventuel ajustement de process pour intégrer 2 axes majeurs, la réduction des déchets à enfouir et la valorisation organique. Cette orientation vous a été présentée lors de l'assemblée générale du 14 octobre dernier.

c) La construction d'une plateforme de compostage des déchets verts (conformité au plan équilibre)

- **Maîtrise d'Ouvrage** : cette mission assurée par la D.D.A.F. a dû être arrêtée par résiliation également en raison de l'application de la R.G.P.P.

d) L'extension de l'I.S.D.N.D

- L'installation en cours d'exploitation verra sa fin de vie, à la fin de l'année 2012.

Afin de se protéger par rapport à une période de rupture de moyen de traitement, la décision a été prise de limiter l'enfouissement, dès la fin du contrat de Délégation de Service public (D.S.P.) soit le 31/12/2011, aux tonnages du SICTOM Nord Allier.

- Le projet d'extension de l'enfouissement pour lequel le maître d'oeuvre n'avait pas été retenu, sera intégré dans le projet global tel que je vais vous le présenter :

Nous devons donc, en raison de la R.G.P.P., faire face au retrait de notre Assistant Maître d'Ouvrage « historique », la D.D.A.F. pour ces projets d'extension mais également pour d'autres missions telles que, la projection financière et autres prestations de « conseil » moins formalisées. Certaines seront prises en charge par les services du SICTOM Nord Allier et ce, avec toutes les difficultés d'intégration que vous pouvez imaginer.

Pour la réalisation des projets d'extension qui comportent 4 volets (unité de stabilisation-valorisation, plateforme de compostage des déchets verts, extension de l'enfouissement et logistique-voiries-aménagements paysagers) le SICTOM Nord Allier aura recours à un conducteur d'opération pour le choix duquel le dossier de consultation est en cours d'élaboration.

La réalisation du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (D.D.A.E.) a été confiée au Bureau d'Etudes Alpes Ingé.

Nous sommes donc à nouveau aujourd'hui sur la corde raide pour relever le défi dans de bonnes conditions et entrer dans les délais par rapport à la fin de vie du site d'enfouissement actuel qui aux données d'aujourd'hui devrait se situer à fin 2012.

Au niveau départemental, deux chantiers ont été lancés en 2009 :

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Allier (P.D.E.D.M.A.) est en cours de révision. Cette révision est réalisée par le bureau d'études GIRUS. Le syndicat est représenté à la commission consultative par moi même.

Le syndicat mixte départemental d'études pour le traitement des déchets a été constitué le 21 décembre 2009, le président est Dominique BIDEZ, vice Président du Conseil Général chargé du Développement Durable, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

Le syndicat est représenté par Michel BORDE, Jean Pierre LALOUE et moi-même en tant que 1^{er} vice-président.

Pour ce qui concerne les collectes, l'étude d'optimisation faite par le bureau d'études VERDICITE vous a été présentée en mai 2009.

C'est donc sur les leviers présentés lors de cette assemblée que les services travaillent. La mise en route du compostage individuel a commencé en fin d'année dernière. Les usagers du territoire du SICTOM Nord Allier émettent un accueil favorable à cette démarche éco-citoyenne, le nombre de réservations de composteurs se situant à ce jour aux environs de 700.

L'état d'avancement des autres leviers vous ont été rappelés lors de la dernière assemblée générale en décembre. Je compte particulièrement sur vous afin que chacun, dans sa commune, soit le relais du SICTOM Nord Allier lors de la mise en œuvre de ces leviers qui, bien évidemment, changent quelque peu les habitudes. Je compte sur vous et vous en remercie d'avance.

C'est dans ce contexte qu'il nous faut bâtir notre budget 2010.

Plusieurs points méritent d'être précisés avant d'entrer dans le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.)

1. La poursuite de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) (elle est passée de 8,21 € HT/tonne en 2008 à 13 € HT/tonne en 2009) : la T.G.A.P. en 2010 s'élèvera à 17 € HT/tonne ce qui représentera de 2,6 % du produit de la TEOM 2009.
L'augmentation de cette taxe se poursuivra les prochaines années pour atteindre 32 €HT/tonne en 2015.
Je compte particulièrement sur l'Association AMORCE et sur l'Association des Maires de France (A.M.F.) pour défendre auprès des pouvoirs publics l'utilisation des fonds collectés sur le territoire national par l'intermédiaire de la T.G.A.P. afin d'aider les collectivités territoriales à financer les programmes d'investissements nécessaires pour respecter la réglementation et les directives environnementales dans le cadre du Plan Déchets 2009-2012.
2. Pour ce qui concerne le carburant qui est un gros poste, au prix actuellement déjà au dessus du niveau de début 2009 pourra s'ajouter la taxe carbone dont les modalités sont encore confuses à ce jour.
3. Les alvéoles 1 et 2 du casier en cours d'exploitation (casier 3) seront pleines d'ici quelques mois. La réglementation impose de procéder à la réhabilitation dès le remplissage.
Ces travaux débuteront dès l'été. Ils seront financés par les surtaxes sur les tonnages entrants, éventuellement complétées par un emprunt.

4. Les recettes issues des ventes des produits recyclables seront cette année estimées avec sécurité avec les tendances fin 2009. On peut espérer que certains prix de reprise dépassent les prix planchers, le plastique par exemple et peut être la ferraille.

L'augmentation du produit, qui sera demandée aux structures adhérentes, est inévitable bien que le SICTOM Nord Allier met tout en œuvre pour que la facture augmente le moins possible.

Les mises aux normes prochaines (l'unité de stabilisation et valorisation, l'unité de compostage des déchets verts) et les gros travaux (extension de l'enfouissement) entraîneront obligatoirement une augmentation des coûts. Il faut savoir qu'aujourd'hui nous nous trouvons dans la moyenne basse par rapport à la moyenne nationale.

Nous devons assurer un service public de qualité à l'utilisateur. Il y a un an, j'annonçais un rythme soutenu pour mener ces projets en restant prudents et vigilants. C'est la ligne que nous continuerons à suivre.

La participation à la construction de ces projets essentiels est nécessaire et je tiens à vous remercier pour votre assiduité et votre implication dans les différentes commissions et groupes de travail qui ont eu lieu en 2009 et qui vont continuer durant tout le déroulement des projets.

✚ M. BODARD souhaite connaître le coût de la mission de la D.D.A.F de l'Allier.

M. GIRAUD répond que le coût de la conduite d'opération représente 2,5 % de l'investissement. La maîtrise d'ouvrage pourrait coûter au SICTOM Nord Allier environ 350 000 €.

M. BODARD souligne que le SICTOM Nord Allier commence de subir les conséquences de la R.G.P.P. et du transfert des charges.

I – Incidence du recensement de la population sur les produits de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M)

Conformément aux dispositions de la circulaire préfectorale 20/2009 en date du 2 février 2009, relative à l'impact des variations de population au niveau budgétaire, le SICTOM Nord Allier doit, à compter du budget de l'exercice 2010, et pour chaque exercice budgétaire suivant, appliquer les derniers chiffres connus de la population pour le calcul des produits de taxe d'enlèvement des ordures ménagères dus par les communautés d'agglomération, de communes et les communes directement adhérentes au syndicat.

Les produits de TEOM, calculés jusqu'à 2009, étaient basés sur le recensement de la population de 1999. Pour information, la population totale double compte du SICTOM Nord Allier s'élevait alors à 84 030 habitants.

Pour 2010, la population à prendre en compte est celle du recensement 2007 : 82 631 habitants soit une baisse globale de 1,7 %.

Les variations, à la hausse ou à la baisse, de la population double compte de chaque commune auront un impact sur le produit de TEOM de cette commune et par conséquent sur celui de la communauté à laquelle elle adhère puisque les statuts du SICTOM Nord Allier prévoient que le produit de TEOM demandé à chaque communauté adhérente est calculé en additionnant les produits de chaque commune la composant.

Enfin, en raison des recensements échelonnés, des ajustements de la population double compte de chaque commune seront effectués chaque année.

✚ M. BODARD remarque qu'une baisse du nombre d'habitants entraînera une hausse des taux.

M. GIRAUD confirme que le coût à l'habitant augmentera puisqu'il y a moins d'habitants pour partager les coûts.

✚ M. LABONNE demande ce qu'est la population totale double compte.

M. GIRAUD répond qu'il s'agit de la population municipale à laquelle s'ajoute la population comptée à part (lieux avec hébergement : internat des lycées, centres pénitentiaires, résidences secondaires, maison de retraite,...)

II – Etat de la dette

M. GIRAUD présente l'état de la dette et attire l'attention sur le budget C.S.D.U pour lequel l'annuité diminuera d'environ 950 000 € à compter de 2012, ce qui devrait coïncider au début de paiement des emprunts relatifs aux gros projets.

III – Prévisions du budget principal Euros T.T.C.

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :	- 2313 op 1007 : réhabilitation de la décharge de Besson	11 000 €TTC
	- 2313 op 1011 : unité de stabilisation	3 500 €TTC
	- 2031 op 1013 : extension du site de traitement	49 000 €TTC
	- 2315 op 13 : réfection voiries	3 000 €TTC
	TOTAL :	66 500 €TTC

2. Fonds de compensation de la T.V.A. (Recette)

Le F.C.T.V.A à inscrire au budget primitif 2010 concerne les dépenses d'investissement de l'année 2009, puisque le SICTOM Nord Allier a rempli les termes de la convention établie avec la Préfecture de l'Allier et relative au plan de relance de l'économie.

Ces éléments devront toutefois être confirmés par arrêté préfectoral courant 2010.

Estimation : 140 000 €

3. Acquisition de terrains

Par délibération en date du 14 octobre 2009, le comité syndical a accepté la constitution d'un nouveau dossier de demande de déclaration d'utilité publique pour tenir compte des nouvelles conditions d'exploitation dues à la réduction des surfaces demandée par Monsieur le Préfet de l'Allier dans son arrêté du 17 février 2009. Cette procédure devant aboutir courant 2010, il conviendra de prévoir au budget le montant pour l'acquisition de ces parcelles.

Estimation : 250 000 €

4. Travaux

a) Aménagement de voiries sur le site de Chézy

Estimation : 77 500 € T.T.C.

b) Extension du site de traitement de Chézy

Le projet du SICTOM Nord Allier comprend :

- ✘ l'extension de l'ISDND,
- ✘ la construction d'une unité de stabilisation valorisation des déchets,
- ✘ la construction d'une plateforme de compostage des déchets verts,
- ✘ la réalisation d'aménagements divers (voiries, clôture, aménagements paysagers, ...)

Par délibération en date du 14 octobre 2009, le comité syndical a accepté :

- la désignation d'un conducteur d'opération global pour l'ensemble du projet,
- l'ouverture d'une autorisation de programme afin d'échelonner les dépenses afférentes à cette mission.

Il conviendra de revoir cette autorisation de programme afin d'inclure les missions de contrôle technique, de coordination SPS et d'études de sols dont les consultations pour le choix des titulaires seront à la charge du conducteur d'opération.

Le projet d'autorisation de programme modifiée est le suivant :

année	dépenses		recettes
	objet de la dépense	montant en € TTC	
2010	conduite d'opération	120 000 €	autofinancement ou emprunt
	études de sols	10 000 €	
	coordination SPS	3 750 €	
	contrôle technique	14 250 €	
	divers (publicités)	8 000 €	
		156 000 €	
2011	conduite d'opération	91 765 €	autofinancement ou emprunt
	études de sols	0 €	
	coordination SPS	3 750 €	
	contrôle technique	14 250 €	
	divers (publicités)	0 €	
		109 765 €	
2012	conduite d'opération	80 000 €	autofinancement ou emprunt
	études de sols	0 €	
	coordination SPS	9 250 €	
	contrôle technique	31 125 €	
	divers (publicités)	0 €	
		120 375 €	
2013	conduite d'opération	72 941 €	autofinancement ou emprunt
	études de sols	0 €	
	coordination SPS	6 250 €	
	contrôle technique	26 625 €	
	divers (publicités)	0 €	
		105 816 €	
2014	conduite d'opération	35 294 €	autofinancement ou emprunt
	études de sols	0 €	
	coordination SPS	2 000 €	
	contrôle technique	8 750 €	
	divers (publicités)	0 €	
		46 044 €	
TOTAL GENERAL		538 000 €	

Par ailleurs, en fonction de l'avancement du projet, il pourra être nécessaire, au cours de l'année 2010, d'inscrire les crédits nécessaires au lancement des consultations pour le choix du ou des maître(s) d'œuvre.
Une 2^{ème} autorisation de programme pluriannuelle relative à ces missions pourra alors être proposée.

Autorisation de programme n° 1 : estimation pour l'année 2010 : 156 000 € T.T.C.

5. Acquisition de divers matériels roulants

- a) Une benne à ordures ménagères de 14 m³
Estimation : 150 000 € T.T.C.
- b) Un camion polybennes pour l'exploitation des déchetteries
Estimation : 150 000 € T.T.C.
- c) Un véhicule léger fourgonnette en remplacement de la Renault 21 acquise en 1989
Estimation : 10 000 € T.T.C.

6. Acquisition de différents matériels

a) Equipements techniques

- ⇒ 3 tondeuses tractées (pour les déchetteries)
Estimation : 2 000 € T.T.C.
- ⇒ 3 débroussailleurs (pour les déchetteries)
Estimation : 900 € T.T.C.
- ⇒ 1 groupe électrogène
Estimation : 2 000 € T.T.C.

b) Contenants

- ⇒ 6 bennes de déchetteries
Estimation : 30 000 € T.T.C.
- ⇒ Bacs de rétention pour les produits dangereux collectés dans les déchetteries et stockés dans les locaux Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)
Estimation : 5 000 € T.T.C.
- ⇒ Conteneurs pour la collecte des ordures ménagères
Estimation : 45 000 € T.T.C.

c) Signalisation - communication

- ⇒ Matériels de signalétique et signalisation
Estimation : 10 000 € T.T.C.

d) Matériel informatique

- ⇒ Exercice de l'option d'achat sur le matériel informatique actuellement en location
Estimation : 1 500 € T.T.C.
- ⇒ Nouveaux matériels informatique (pour rappel : une délibération pour autorisation de dépense par anticipation à hauteur de 50 000 € TTC a été prise par le comité syndical le 16 décembre 2009)
Par ailleurs, il conviendra de prévoir les frais afférents à la consultation.
Estimation totale : 52 000 € T.T.C.
- ⇒ 1 photocopieur pour le magasin
Estimation : 3 000 € T.T.C.

e) Logiciels

- ⇒ Extension aux postes informatiques des chefs de service du logiciel de gestion du temps de travail
Estimation : 1 500 € T.T.C.
- ⇒ Logiciel de simulation de salaires
Estimation : 1 500 € T.T.C.

f) Mobilier

- ⇒ Mobilier de bureau pour le secrétariat et l'accueil
Estimation : 1 400 € T.T.C.
- ⇒ Placards pour les vestiaires
Estimation : 1 500 € T.T.C.

B) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Pour rappel, elle s'élevait à 13 €HT / tonne en 2009. Pour l'année 2010, la TGAP à prendre en compte pour la construction du budget sera de 17 €HT / tonne soit une augmentation de + 31 %.

Impact sur le budget 2010 : + 170 000 €T.T.C.

2. Personnel

Il faudra prévoir :

- une augmentation de 3 % sur la masse salariale de 2009 afin de tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité,
- le recrutement de :
 - ⇒ une personne en charge de l'extension du site de traitement (de la phase projet au suivi de l'exploitation des diverses installations) et du suivi du traitement,
 - ⇒ une personne au service garage-mécanique
 - ⇒ une personne en Contrat Unique d'Insertion (C.U.I) pour le service collectes (contrat qui remplace le contrat d'accompagnement dans l'emploi C.A.E) (sur les 6 postes ouverts, seuls 5 sont actuellement pourvus),
 - ⇒ une personne en contrat à durée déterminée pour le service collectes (prévu en 2009 mais non pourvu).
- la prolongation du :
 - ⇒ contrat à durée déterminée d'une personne du service communication (maître composteur et animateur),
 - ⇒ contrat à durée déterminée pour le service secrétariat général pour pallier les temps partiels.

3. Acquisition de composteurs

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du levier d'optimisation lié au développement du compostage individuel, il sera nécessaire d'acquérir une quantité de composteurs en adéquation avec les réservations faites par les usagers et le marché signé avec EMERAUDE.

Estimation : 50 000 €T.T.C.

4. Fournitures pour travaux en régie

Les travaux suivants seront réalisés en régie par les services du SICTOM Nord Allier et nécessiteront l'acquisition de fournitures :

- ✘ aménagement des points de collecte en bras latéral,
- ✘ réalisation de réseaux eau et électricité sur la zone parc clos située sur le site de Chézy,
- ✘ travaux de serrurerie et peinture sur les déchetteries de Neuilly le Réal et Coulandon,
- ✘ mise aux normes et réhausse des bennes de déchetteries,
- ✘ bâtiment social : isolation du bureau du service collectes et de la salle de réunions,
- ✘ bâtiment administratif : mise en place d'une régulation sur le réseau de chauffage.

Estimation totale : 24 000 €T.T.C.

Ces travaux, une fois réalisés, seront basculés en investissement sur l'exercice comptable 2011.

5. Etudes

Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les assurances.

Les actuels marchés d'assurance arrivent à terme fin 2010. Il conviendra donc de prévoir sur l'année 2010 la désignation d'un AMO pour lancer la consultation et aider le SICTOM Nord Allier dans l'analyse des offres et le choix des prestataires à retenir.

Estimation : 4 000 €T.T.C.

6. Participation du SICTOM Nord Allier au syndicat mixte départemental d'études pour le traitement des déchets

Cette dépense prévue au budget 2009 n'a pas été réalisée compte tenu de la création officielle du syndicat départemental au cours du 4^{ème} trimestre 2009 uniquement.

Estimation : 12 900 € T.T.C.

7. Réparation du puits de lixiviats des alvéoles C et D

Par ordonnance du 7 janvier 2010, le juge des référés du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand a condamné l'Etat et la Société POULAIN à verser une provision de **300 000 €** au SICTOM Nord Allier. Pour mémoire, la dépense pour le SICTOM Nord Allier s'est élevée à 380 000 € environ pour le financement de laquelle un emprunt a été contracté fin 2009.

Il conviendra également de prévoir en dépenses de fonctionnement les honoraires afférents à cette action auprès du tribunal.

Estimation : 30 000 € T.T.C.

✚ *Concernant le compostage individuel, M. LABONNE demande si la somme estimée de 50 000 € correspond à la différence entre le coût d'achat des composteurs et la participation des usagers.*

M. GIRAUD répond par la négative. En effet, cette somme correspond à la dépense totale, la recette de participation des usagers entrera en recettes ensuite.

M. le Président rappelle que la réservation de composteurs peut se faire par le biais de la Foireexpo ainsi que le trimag. Des distributions sont programmées courant mars lors de réunions sur le compostage individuel dirigées par le maître composteur.

IV – Prévisions du budget collecte sélective **Euros H.T.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Acquisition de divers matériels

a) Collecte en apport volontaire

⇒ Le système de pesée embarquée actuellement en place sur deux véhicules de collectes ne se faisant plus (problème de pièces détachées), il sera nécessaire de renouveler ces équipements.

Cet investissement prévu en 2009 n'a pas été réalisé, le matériel n'ayant pas eu de défaillance technique.

Estimation : 15 300 € H.T.

⇒ Dans le cadre de l'extension de la collecte sélective en apport volontaire et du renouvellement d'une partie des équipements des points d'apport volontaire, il conviendra de prévoir l'acquisition de mâts, corbeilles et panneaux signalétiques.

Estimation totale : 12 500 € H.T.

b) Collecte en porte à porte

⇒ Dans le cadre de l'extension de la collecte du verre en porte à porte auprès de producteurs spécifiques implantés dans des secteurs à accès difficile pour le véhicule de collecte en apport volontaire, il conviendra de prévoir l'acquisition de conteneurs verre.

Estimation : 3 500 € H.T.

V – Prévisions du budget C.S.D.U.

Euros T.T.C.

Financé en partie par les surtaxes sur les tonnages entrants

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser

Dépenses : - réhabilitation des alvéoles C-D – réalisation des alvéoles G-H : 67 000 €T.T.C.

2. Travaux

a) Réhabilitation des alvéoles 1 et 2 de l'I.S.D.N.D. de Chézy

Les alvéoles 1 et 2 seront remplies au cours du 1^{er} semestre 2010. La réglementation impose au SICTOM Nord Allier de procéder à leur réhabilitation qui consiste en l'installation d'un dispositif de captage des biogaz et la mise en place d'une couverture finale avec végétalisation. Pour cela, le SICTOM Nord Allier s'assurera l'assistance technique d'un maître d'œuvre pour la réalisation, avant fin 2010, des travaux.

Par ailleurs, il conviendra de prévoir les frais nécessaires à la consultation.

Estimation totale : 490 000 €T.T.C

b) Travaux sur le réseau de lixiviats

Afin de créer une liaison directe entre le réseau de lixiviats provenant du casier 1 et celui provenant du casier 3, et ainsi, de rejoindre le circuit principal de circulation des lixiviats, des travaux sont nécessaires.

Estimation totale : 45 000 €T.T.C

3. Modification du logiciel de pesée

L'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation de l'I.S.D.N.D. de Chézy impose des codes C.I.P (certificat d'information préalable) et C.A.P (certificat d'acceptation préalable) pour les producteurs de déchets qui entrent sur l'installation de stockage.

Le SICTOM Nord Allier utilise le même logiciel pour toutes les activités nécessitant l'usage du pont bascule (I.S.D.N.D., centre de tri, déchetteries, départ de produits vers les filières) or, seul l'I.S.D.N.D. nécessite cette codification.

Une modification du logiciel utilisé est donc nécessaire.

Estimation totale : 1 500 €T.T.C

B) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Surtaxes syndicales

Par délibération en date du 16 décembre 2009, le comité syndical a décidé de fixer les surtaxes du délégataire pour l'année 2010 comme suit :

- 5 €/tonne pour les sables de fonderie (hors laitier)
- 5 €/tonne pour les autres produits

Pour l'année 2010, les tonnages prévisionnels seraient de 20 000 tonnes (déchets hors sables) et 5 000 tonnes (sables de fonderie).

Estimation totale : 125 000 €T.T.C

Questions diverses

✚ Mme PATUREAU s'interroge sur le devenir des biogaz.

M. GIRAUD informe qu'actuellement les biogaz sont brûlés en torchère. La production est de 350 à 400 m³/heure, ce qui pourrait permettre de générer de l'électricité.

Le site pourrait alors, si toutes les conditions sont remplies, bénéficier d'une exonération partielle de T.G.A.P. Des études sont en cours.

Monsieur le Président ajoute que les lixiviats sont, quant à eux, acheminés à la station d'épuration de Moulins et que le coût de leur traitement est de 1,50 €/m³.

oooo

Monsieur GIRAUD informe que la prochaine assemblée générale du SICTOM Nord Allier aura lieu le 4 mars 2010 à 18h00 à Avermes. Dorénavant, d'un commun accord avec l'ensemble des délégués présents, les assemblées générales se dérouleront à 18h00. Monsieur le Président demande ponctualité.

Monsieur le Président rappelle que le SICTOM Nord Allier est présent actuellement à la Foireexpo jusqu'au 14 février 2010 et invite les délégués à s'y rendre. Il remercie les agents des services techniques et de la communication pour leur implication dans cette action.

Une assemblée générale est programmée le 24 juin 2010. La salle d'Avermes étant indisponible, Monsieur GIRAUD demande aux délégués de se renseigner auprès de leur commune pour le prêt d'une salle et de prévenir les services du SICTOM Nord Allier.

Monsieur le Président lève la séance à 19h00.

Fait à Chézy, le 18 février 2010
Le Président,
René GIRAUD